

## **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1577 3 août 2010

## **SOMMAIRE**

Agrebi	Pint Bau S.à r.l	75650
Agri-Plan S.à r.l	Piwa	75687
Apilife S.A	Praetor Global Fund	75654
AXA Mezzanine II S.A., SICAR 75655	Promonk S.A	75651
Condor Marine Services (Luxembourg)	Rayfloor S.A	75654
S.A	Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à	
Duchess I CDO S.A	r.l	75652
Eau'Ceane S.à.r.l	Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à	
ERGOSoft Luxembourg, Sàrl 75650	r.l	
Excellence Recruitment, S.à r.l75680	Reifen Becker Sàrl	
F. & G. Co S.A	Rhodo S.A	75653
Fortis Investment Management Luxem-	Rhodo S.A	75654
bourg S.A	Roga-Lux	75687
Fuussekaul Sàrl	Sàrl de l'Alzette	75655
Fuussekaul Sàrl, société à responsabilité li-	Saserna S.A	75688
mitée, et Cie , société familiale en com-	Schenectady Luxembourg S.à r.l	75688
mandite simple	Schenectady Luxembourg S.à r.l	75688
GLRe (Lux) S.àr.l	Schreinerei BSW Bormann S.à r.l	75650
Kazanorgsintez S.A	Sitma Machinery International S.A	75689
<b>KBLV Partners S.A.</b>	SL2I, s.à r.l	
Keyness Holding S.A	SL2I, s.à r.l	75689
LTG Investments S.à r.l	Société Luxembourgeoise d'Investisse-	
Luso Hispanic Investment S.A 75679	ments et de Participations	75688
LuxCo 99 S.à r.l	Sparkling Investment S.A	75689
Luxembourg Congres	SSTEP S.à r.l	
Lux Signalisation S.àr.l	Stam Re III	75689
Massy Chateau Holding (Luxembourg) S. à	Stam Rei III	75688
r.l	Stoneco S.àr.l.	75695
Massy Château Holding S.à r.l 75680	Symphony Shipping S.A	75695
MBERP (Luxembourg) 3 S.à r.l 75681	Thymus S.A	
Meerapfel Management Services S.A 75680	TLY	
Mercury Twenty Six Holding S.A 75651	UNCOS	
Mercury Twenty Six Holding S.A 75651	Unicapital Investments III (Management)	
Metz Natursteine s.à r.l	S.A	75696
Oriflame Cosmetics S.A	Unicapital Investments II (Management)	
PBV Lebensversicherung AG Niederlas-	S.A	75696
sung Luxemburg		



## ERGOSoft Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.

R.C.S. Luxembourg B 95.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073473/9.

(100086039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

#### Fuussekaul Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 92.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073506/9.

(100086040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

#### Metz Natursteine s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9807 Hosingen, 50, Kraeizgaass.

R.C.S. Luxembourg B 107.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073580/9.

(100086042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 8.835.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073613/9.

(100085963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## Pint Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 38, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073626/9.

(100086043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

### Schreinerei BSW Bormann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 144.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073671/9.

(100086045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.



## Fuussekaul Sàrl, société à responsabilité limitée, et Cie, société familiale en commandite simple, Société en Commandite simple.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 92.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073487/10.

(100086041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## Mercury Twenty Six Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010073578/10.

(100085750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## Mercury Twenty Six Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010. Référence de publication: 2010073579/10. Signature.

(100085849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## Promonk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.578.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073633/10.

(100085806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## Fortis Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46B, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

POUR FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Jean-François FORTEMPS / Bernard WESTER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010074659/14.

(100085767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.



## Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.839.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58864 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073641/10.

(100085795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.838.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°58865 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073643/10.

(100085722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

#### Reifen Becker Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.

R.C.S. Luxembourg B 104.552.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073646/10.

(100085807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## TLV, Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 67.970.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 10 juin 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073696/11.

(100085742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## Agri-Plan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 87.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juin 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010074530/12.

(100085813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.



## Agrebi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6160 Bourglinster, 12, An der Schlaed.

R.C.S. Luxembourg B 18.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGREBI Société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DES PME SA Signatures

Référence de publication: 2010074529/13.

(100085766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## Apilife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 90.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010074533/12.

(100085900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

#### Keyness Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 66.633.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEYNESS HOLDING S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010074719/14.

(100085796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

### Rhodo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 11.008.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 20 avril 2010

- Le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13/09/1962 à Nioki (RDC) demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est reconduit pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

Pour RHODO S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010074807/15.

(100085808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.



## Rayfloor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 61.958.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juin 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010074804/12.

(100085820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## Rhodo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 11.008.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RHODO S.A.

Société anonyme holding

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010074806/14.

(100085792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## Praetor Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour PRAETOR GLOBAL FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010074802/15.

(100085918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## PBV Lebensversicherung AG Niederlassung Luxemburg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 141.553.

Le Bilan du 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.06.2009.

PBV Lebensversicherung AG

Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010074790/13.

(100085730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.



## Sàrl de l'Alzette, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 116.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SARL DE L'ALZETTE FIDUCIAIRE DES PME SA Signatures

Référence de publication: 2010074826/12.

(100085744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## AXA Mezzanine II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 138.458.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of May,

before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AXA Mezzanine II S.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque under the form of a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1294 of 28 May 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-138.458, and whose articles of association have last been amended on 23 April 2010, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is declared open at 5.00 p.m. with Mr Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg,

the meeting elected as scrutineer Ms Aurelia BONFANTI, lawyer, residing in Luxembourg,

the board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record:

- (i) That the meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 6 May 2010. A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.
  - (ii) That the agenda of the meeting is the following:

#### Agenda

- 1 To create a new class of shares, the Class A' Series 2 shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10,-) each and having the rights and obligations attached thereto as set out in the restated articles of incorporation of the Company referred to hereunder.
- 2 To consider and approve a report of the board of directors of the Company on the amendments to the Company's authorised capital following the creation of the Class A' Series 2 shares, as per the restated articles of incorporation of the Company referred to hereunder.
- 3 To fully restate the articles of association of the Company for the purpose of reflecting the above resolutions, without however amending the corporate object clause.
- 4 To confer full powers to the directors of the Company, acting individually, to implement the resolutions to be adopted under the foregoing items of the agenda.
  - 5 Miscellaneous.
- (iii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- (iv) That it results from said attendance list that out of the one hundred forty-six thousand two hundred (146,200) Class A Series 1 shares, sixty-two thousand eight hundred thirty-six (62,836) Class A Series 2 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) Class B shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) Class C shares, all Class A Series 1 shares, all Class A Series 2 shares, all Class B shares and all Class C shares are duly represented at the present meeting and in consideration of the agenda and of the provisions of article 67, 67-1 and 68 of the law of 10 August 1915



on commercial companies, as amended, the present meeting is validly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda which the shareholders have been duly informed of before this meeting.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took each time unanimously the following resolutions:

#### First resolution

The general meeting RESOLVED to create a new class of shares, the Class A' Series 2 shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10,-) each and having the rights and obligations attached thereto as set out in the restated articles of incorporation of the Company referred to hereunder.

#### Second resolution

The general meeting RESOLVED to approve the report of the board of directors of the Company on the amendments to the Company's authorised capital following the creation of the Class A' Series 2 shares, as per the restated articles of incorporation of the Company referred to hereunder, which report shall remain annexed to the present deed.

#### Third resolution

The general meeting RESOLVED to restate the articles of association of the Company as follows:

## Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Corporate name.** There is hereby established among the founding shareholders and all those who may become owners of shares following its incorporation, a company (the "Company") in the form of a public limited company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association"). The Company is further subject to the Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque ("Sicar"), as amended from time to time (the "Sicar Law") and the private placement memorandum (the "PPM") of the shares of the Company.

The Company will exist under the corporate name of "AXA Mezzanine II S.A., SICAR."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is to make risk capital and risk capital related mezzanine investments in view of having the shareholders benefit from the results of the management of such risk capital and risk capital related investments as a consideration for the risk borne by such shareholders.

Investments by the Company will consist of risk capital or risk capital related investments in accordance with article 1 of the Sicar Law and Circular 06/241 of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

A risk capital or risk capital related investment consists in a direct or indirect participation in entities with the view of their launch development or listing.

The Company is subject to the Sicar Law.

The object of the Company consequently includes the acquisition, holding, administration and disposal of direct and indirect risk capital or risk capital related investments in accordance with its investment policy.

The Company's investment policy (the "Investment Policy") is to make worldwide investments in Mezzanine Instruments and Other Instruments primarily in Europe, North America and, on an opportunistic basis, in Asia (the "Portfolio Investment").

Mezzanine Instruments, for the purpose of investments by the Company, may consist inter alia of unlisted corporate loan or bond issues with or without warrants, preferred shares, convertible bonds, participating loans and all financial instruments that are junior to bank, trade or other debt other than equity-holder's debts, but senior to common shares of equity and shareholder's loans; they shall consequently include any mezzanine debt or PIK debt (the "Mezzanine Instruments").

Other Instruments, for the purpose of investments by the Company, may consist of related equity or equity access instruments, and any senior debt through secondary opportunities or second lien debt and generally include any similar debt provided in the context of an investment in risk capital (the "Other Instruments").



The Company will not invest more than 15% of its commitments into Other Instruments or in one single Portfolio Investment.

The Company may also invest any surplus of cash on a short-term basis on cash deposits pending investment in risk capital or distributions to shareholders. The Company shall not use derivative instruments other than for hedging purposes of its interest rate and currency exchange exposure.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations, securities, bonds, debentures and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the entities in which it holds a participation or which are members of such entities' group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; and (iv) make loans in any form whatsoever.

In order to raise funds to pursue its Investment Policy, the Company will issue shares or share subscription rights and debt instruments of any type to institutional, professional or well informed investors (investisseurs avertis) pursuant to article 2 of the Sicar Law (the "Well Informed Investors").

The Company may also establish, acquire, dispose of or act on behalf of entities which are either of a similar or comparable kind or serve the objects of the Company directly or indirectly. The object of the Company consequently includes (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign entities, (ii) the active and/or passive administration, development and/or management of such holdings and/or entities, as well as (iii) the direct and/or indirect financing of such entities in which it holds a participation or which are members of such entity's group of companies.

To the full extent permitted by the Sicar Law, the Company may undertake transactions of any kind, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its object and which would serve the objects of the Company directly or indirectly. The Company can also set up branches or subsidiaries and wholly or partly transfer its business to its affiliates.

The Company will divest from a Portfolio Investment upon such investment not being permissible anymore under the Sicar Law.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for a limited duration ending on 6 May 2018. The duration of the Company may be extended on three occasions, for successive periods of one year each, upon proposal by the Board of Directors, by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Association.

## Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at two million one hundred thirty three hundred ninety euro (EUR 2,130,390.-) divided into one hundred forty-six thousand two hundred (146,200) Class A Series 1 Shares, sixty-two thousand eight hundred thirty-six (62,836) Class A Series 2 Shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) Class B shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) Class C shares. Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws. The shares of whatever class may be held or acquired by whatever means only by persons or entities qualifying as Well Informed Investors.

The authorised capital of the Company is set at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into twenty one million six hundred thirty-three thousand seven hundred ninety (21,633,790) Class A Series 1 shares, sixteen million two hundred ninety-six thousand one hundred ninety-six (16,296,196) Class A Series 2 shares, twelve million forty-five thousand fourteen (12,045,014) Class A' Series 2 shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C shares. Each authorised share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-).

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Memorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and



majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, this article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

The Board of Directors shall not issue any shares of whatever class where it appears that such issue would or might result in such shares being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company.

The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Any new Class A Series 1 shares, Class A Series 2 shares, and Class A' Series 2 shares shall be issued at an issue price of at least ten euro (EUR 10.-) per Class A share, any new Class B shares shall be issued at an issue price of at least ten euro (EUR 10.-) per Class B share and any new Class C shares shall be issued at an issue price of at least ten euro (EUR 10.-) per Class C share.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares of whatever class which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders of whatever class in the form of a dividend or to allocate funds to reserves.

### Art. 6. Form of Shares. The shares will be in the form of registered shares.

The prior consent of the Board of Directors is required for the sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance, transfer into a trust or other fiduciary relation or other disposition of shares of whatever class. Any contemplated transfer shall be notified in advance by the proposed transferor and transferee to the Board of Directors. The notice must include the name and contact details of the transferor and transferee, the number of shares to be transferred, and the price or other consideration agreed between the parties for that purpose. When the consideration is not of a monetary kind, the notice shall mention the estimated value of the consideration. The Board of Directors will have full and unfettered discretion in making its decision (and will not be required to make the reasons for its decision known), except in the case of transfers by a shareholder to an Affiliate of such shareholder or by a shareholder which is a trustee to a successor shareholder, where the Board of Directors may only withhold its consent to transfers where legal, tax or other adverse consequences would result for the Company. The Board of Directors may request any additional information as it may wish to make its decision.

Any permitted transfer is subject to the condition that the transferee (i) is a Well Informed Investor and (ii) succeeds the transferor in respect of all obligations in respect of the transfer shares (including for such purpose any commitments towards the Company to subscribe further shares). The Company shall not register any transfer of shares in its share register, unless the transferee has accepted in writing the provisions of any agreements between the transferor and the Company in respect of the transferred shares. A transfer to an Affiliate of the transferor may only be effected under the condition subsequent that the transfer shall become ineffective upon the transferee ceasing to be an affiliate of the transferor, unless the Board of Directors has agreed otherwise in advance and following due notification by the transferee.

"Affiliate" means in relation to an entity, any Controlling holding company, a Controlled subsidiary, or any other subsidiary of any such holding company. "Control" means, in relation to an entity, where a person (or persons acting in concert) has or acquires direct or indirect control (1) of the affairs of that entity, or (2) more than fifty per cent (50%) of the total voting rights conferred by all the issued shares in the capital of that entity which are ordinarily exercisable in a shareholders' general meeting of that entity or (3) of the composition of the main board of directors of that entity. For these purposes "persons acting in concert", in relation to an entity, are persons which actively co-operate pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal) with a view to obtaining or consolidating Control of that entity. Where the Board of Directors refuses its consent to a proposed transfer, it will propose the shares the transfer of which was contemplated to any other person it thinks appropriate, provided that the proposed transferor may in such circumstance elect not to transfer his shares at all anymore. Such person, alone or together with any other person agreed



by the Board of Directors, may purchase the shares at the price or value indicated in the notice to the Board of Directors. However, if such price or value is deemed to be significantly higher than the estimated fair market value of the shares to be sold, the Board of Directors may appoint, upon its own initiative or following a request from any designated transferee, an independent expert, which will determine the price at which the sale will be made. If the sale to a designated transferee has not occurred within a period of three months from the receipt of the notice by the Board of Directors for reasons other than an election by the proposed transferor not to transfer his shares at all anymore, then the originally contemplated sale may take place under the same conditions as notified to the Board of Directors and no later than one month following the expiry of the three-month period.

Class A Series 1 shares, Class A Series 2 shares and Class A' Series 2 shares, including for such purpose commitments to subscribe for such shares, may only be transferred in the same proportions.

Notwithstanding the above, the Board of Directors may restrict or prevent the ownership of shares of whatever class in the Company as the Board of Directors deems necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular, the Sicar Law. The Board of Directors shall be entitled, for purposes of ensuring that no shares in the Company are held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular, the Sicar Law, to at any time require any person whose name is entered in the shareholders register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial or legal ownership of such shareholder's shares rests in a person who is precluded from holding shares in the Company.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

Any permitted transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative (s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Valuation of the shares. The net asset value of the shares, based on the net asset value of the Company, shall be determined under the responsibility of the Board of Directors on a fair value basis in compliance with the guidelines issued from time to time by the European Venture Capital Association ("EVCA") or any successor organisation of EVCA. It shall be expressed in euro (EUR), as a per share figure. The value of assets denominated in a currency other than the euro (EUR) shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of the determination of the net asset value. The net asset value of a share within a particular class of shares will be computed on the basis of the portion of the net asset value which would be attributable to it under article 29. Each share within a same class of shares must have the same net asset value as the other shares in the same class.

The net asset value of the shares of each class will be determined by the Board of Directors from time to time, but in no instance less than twice yearly as of 30 June and as of 31 December or, if such day is not a business day in Luxembourg, the next day which is a business day, or such other day as determined by the Company and notified to the shareholders.

Portfolio Investments sold in the context of transactions which have not been settled shall not be taken into account for the purpose of the net asset value calculation. Shares in respect of which the Board of Directors has issued a redemption notice shall be treated as existing and taken into account on the relevant redemption date, and from such time and until paid, the redemption price therefore shall be deemed to be a liability of the Company.

The determination of the net asset value of the Company may be postponed for up to fifty (50) Luxembourg bank business days during:

any period, if in the reasonable opinion of the Board of Directors, a fair valuation of the assets of the Company is not practical for reasons beyond the control of the Company;

the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets of the Company would be impracticable;

any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of the assets of the Company;

any period in which the Company deems the determination of the net asset value to be impractical or otherwise adverse to the best interests of the shareholders; or



in case of a decision to liquidate the Company, on and after the day of publication of the first notice given to the shareholder to this effect;

Where the valuation methodology is not otherwise specified with respect to an asset, any such asset shall be based on its fair value pursuant to article 5 of the Sicar Law.

**Art. 8. Acquisition of own shares - Redemption of shares.** The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

The Company's shares of whatever class are redeemable pursuant to the provisions set out hereafter and in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

The Company may at its sole discretion redeem the shares of whatever class during the first three years of its incorporation at their initial subscription price, increased by an interest of 6% per annum thereon, where capital (including share premium) subscribed and paid-in by existing shareholders is to be returned to these existing shareholders following subscription and payment of additional capital (including share premium) by new shareholders in the Company and/or any parallel investment vehicle to the Company.

Any shareholder who does not pay-up in due time to the Company amounts which may have been called in by the Board of Directors will automatically be subject to late payment penalties, without further notice to the shareholder by imposition of an interest charge at a rate equal to 10% on the aggregate amount called by the Board of Directors as from the day the capital call was due to be funded and until the date of payment of the full amount of said capital call (and any default interest thereon) or, if earlier, the date of transfer of the shares to the Company or such other person as the Company may determine (the "Default Interest").

If such default is not remedied within a period of one month from notice by the Company, then the defaulting shareholder may, at any time thereafter and at the discretionary election of the Company, be compelled to sell its shares (i) to the Company at a redemption price reflecting 50% of the net asset value (as determined on the basis of the net asset value of the Company at the time of such redemption) minus the Default Interest (as accrued as at the date of the redemption) and minus any cost (as reasonably assessed by the Company) suffered by the Company as a result of such default and such redemption price shall only be payable upon liquidation of the Company without any late interest and provided that all the other shareholders have been fully reimbursed for the amounts which they have paid on their interests in the Company, or (ii) to any other person(s) as the Company may determine subject, in this case, only to a right of first refusal of the existing, non-defaulting shareholders, at the price as the persons proposed by the Company to acquire the interests are willing to pay (which shall however not be lower than 50% of the net asset value (as determined on the basis of the net asset value of the Company at the time of such redemption), provided that, from such purchase price, the Company shall be entitled to receive an amount equivalent to the sum of (a) the Default Interest (as accrued as at the date of the transfer) and (b) any cost (as reasonably assessed by the Company) suffered by the Company as a result of the default and provided that, if such acquiring person so elects with the consent of the Company, the price shall only be payable upon liquidation of the Company without any late interest and provided that all the other shareholders have been fully reimbursed for the amounts which they have paid on their interests in the Company.

For the purposes of the above, the Company shall be deemed to be irrevocably authorised to offer for transfer the interests of a defaulting shareholder, the defaulting shareholder is deemed to have consented to such transfer and such consent may not be withdrawn.

Notwithstanding the above, and without prejudice to any claims by the non defaulting shareholders or the custodian bank, the Company may use any method to enforce its rights against a defaulting shareholder and the Company shall be entitled to request indemnification for any prejudice it may suffer as a result of such default.

Where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares in the Company, especially by lack of being a Well Informed Investor, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial or registered owner of shares, or that, in the reasonable judgment of the Board of Directors, there is a material risk to the Company that the continued participation of a shareholder in the Company would increase a material legal tax, regulatory or other burden on the Company, the Board of Directors is then entitled to compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder. The price at which the relevant shares shall be redeemed shall be the net asset value of the shares (as determined on the basis of the net asset value of the Company at the time of such redemption and pursuant to article 7). The exercise by the Company of the powers conferred by this paragraph shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of the shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

When entitled to do so, the Company may call for redemption, in whole or in part, of the relevant shares by notice sent by registered mail at the address which appears in the register of shareholders of the Company mentioning (i) the date of the redemption, (ii) the number and the class of shares called for redemption, (iii) the redemption price, and (iv) the method of payment of the redemption price.

In no circumstance, a shareholder may request for the redemption of its shares.



## Chapter III. Board of directors, Statutory auditor

**Art.9. Management.** The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders (the "Board of Directors").

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause by a resolution adopted by the general meeting of shareholders at a simple majority of the shareholders present or represented.

A resolution for the winding up of the Company must be put to the shareholders if a replacement board of directors is not approved within six (6) months from the date of the passing of a resolution for removal of all the members of the Board of Directors. If the shareholders approve such a resolution in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association, the Company will be liquidated.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

- Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the independent auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.
- **Art. 11. Fees and Expenses.** The members of the Board of Directors shall be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Further, AXA Investment Managers Private Equity Europe S.A. ("AXA Private Equity"), as long as it is an advisor to the Company, is entitled to receive a fee (the "Fee").

For Class A Series 1 shares: during the Investment Period (as defined in the "PPM"), the Fee will amount to 1.25% per annum of the total Commitments for Class A Series 1 shares.

After the Investment Period, the Fee will amount to 1.25 % of the pro rata of the contribution of the Class A Series 1 shares to the acquisition costs (net of expenses) of the Portfolio Investments not divested;

For Class A Series 2 shares: the Fee will amount to 1 % per annum of the net asset value of the Class A Series 2 shares; For Class A' Series 2 shares: the Fee will amount to 1.25 % per annum of the total Commitments for Class A' Series 2 shares for the financial years 2008 and 2009, then 1 % per annum of the net asset value of the Class A' Series 2 shares as from the financial year 2010;

provided that such Fee may not be lower than two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-) per financial year. The first part of the Fee calculated with respect to the Class A Series 1 shares shall be referred to as the "Fee 1", the second part of the Fee calculated with respect to the Class A Series 2 shares shall be referred to as the "Fee 2", and the third part of the Fee calculated with respect to the Class A' Series 2 shares shall be referred to as the "Fee 3".

AXA Private Equity will also be paid 20% of the transaction fees received by the Company in excess of the broken deal expenses incurred.

- **Art. 12. Directors' Liability.** No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.
- **Art. 13.** Delegation of Powers Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice. The delegation of the daily management of the Company to members of the Board of Directors is subject to the previous authorisation by the general meeting of shareholders.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

**Art. 14. Conflicts of interest-Indemnity.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other



company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business. Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors, the Advisory Committee, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been involved, including as directors, managers, officers or employees thereof, with the Company, or, at the request of the Company, with any other company of which the Company is a shareholder or creditor, and in particular the Portfolio Investment entities, and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

**Art. 15. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who needs not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting. The Chairman has no casting vote.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

**Art. 16. Advisory Committee.** The Board of Directors shall establish an advisory committee of shareholder representatives (the "Advisory Committee") to advise the Board of Directors with respect to conflicts of interest and other issues that may arise from time to time.

The Advisory Committee will meet at such times scheduled by the Board of Directors, but at least once a year. The Board of Directors shall convene the Advisory Committee accordingly.

The Advisory Committee will comprise up to 12 members, all of whom will be representatives of shareholders selected by the Board of Directors. All decisions of the Advisory Committee shall be taken by a majority vote of those present and voting. If there is a tie vote, the chairman of the Advisory Committee (if one has been designated) shall cast an additional tie-breaking vote.



**Art. 17. Auditors.** The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), who need not be shareholder and who shall carry out the duties prescribed by the Sicar Law.

The auditor will be elected by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years, and will hold office until a successor is elected. The auditor is re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. General meeting of shareholders

**Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the twenty-fourth day of April at 10:30 a.m..

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following Luxembourg bank business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** The Board of Directors or the auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled, to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Adjournment.** The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.



**Art. 25. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two-thirds majority of the votes cast is required at any such general meeting.

**Art. 26. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

**Art. 27. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

**Art. 28. Adoption of financial statements.** The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

The Board of Directors shall further prepare the annual report as required by the Sicar Law.

**Art. 29. Appropriation of Profits.** The general meeting of shareholders shall determine how the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders.

After payment of the Fee, distributions on shares shall be made in the following order of priority:

first, 100% of the distributions shall be made to the Class A (Series 1, Series 2, and A' Series 2) shareholders until a distribution has been made on each Class A share equal to the amount of the share capital and share premium paid in into the Company upon issue of such Class A share;

second, 100% of the distributions shall be made to the Class B and the Class C shareholders until a distribution has been made on each Class B and each Class C share equal to the amount of the share capital and share premium paid in into the Company upon issue of such Class B respectively Class C share;

third, 100% of the distributions shall be made to the Class A shareholders until the share capital and share premium paid in into the Company upon and since the issue of each such Class A share has produced a return of 6%, cumulative and compounded annually from the date of the subscription payment for the relevant shares;

fourth, 100% of the distributions shall be made to the Class B and C shareholders until the Class B and C shares have received in aggregate and taken together 15% of the total amounts distributed pursuant to (iii) and (iv) hereof (the "V Amount"), such V Amount to be distributed in turn as to 67% on the Class B shares (each Class B Share participating pro rata) and 33% on the Class C Shares (each Class C Share participating pro rata); and

fifth, out of any remainder, 85% to the Class A shareholders and 15% to the Class B and C shareholders in aggregate and taken together (the "VI Amount"), such VI Amount to be distributed in turn as to 67% on the Class B shares (each Class B Share participating pro rata) and 33% on the Class C Shares (each Class C Share participating pro rata), provided that,

- (i) save if otherwise provided, each share of a given class and Series shall participate pro rata in the distributions allocated to such class of shares and Series as a whole; and
- (ii) for any allocation between the Class A shareholders in whatever phase of the distribution mechanism, the allocation shall be such that, in the aggregate, the Fee 1 will exclusively be supported by the holders of Class A Series 1 shares, the



Fee 2 will exclusively be supported by the holders of Class A Series 2 shares, and the Fee 3 will exclusively be supported by the holders of Class A' Series 2 shares and;

(iii) the transition from one phase of the distribution mechanism to another shall be considered separately for each Series of Class A shares.

Any amounts to be distributed on Class B and Class C shares pursuant to (iv) and (v) of the distribution mechanism shall be allotted by the Company to a reserved account (the "Reserved Account"). Such amounts shall only be released in accordance with the principles set out hereafter.

Distributions on Class A Series 1, Class A Series 2, and Class A' Series 2 shares shall be made in accordance with the provisions of the distribution mechanism until such date where each holder of Class A Series 1 Shares, Class A Series 2, and Class A' Series 2 shares has been distributed an amount corresponding to the subscription amount which has actually been called up and paid in from time to time by such holder, increased by a 6% cumulative and annually compounded return on such called up and paid-in amount (the "Repayment Date").

As of the Repayment Date, any realised amounts to be distributed on Class B and Class C shares shall be secured by an equivalent cash amount being effectively placed on the Reserved Account of the Company until the Relevant Date.

The Class B and Class C shares shall only be entitled, until the Relevant Date, to receive distributions out of the Reserved Account, in such amount determined by the Company as necessary to satisfy any charge to taxation which has been made against the holder(s) of the Class B and Class C shares or against any shareholder or partner of them (or any beneficiary or settler thereof) by any relevant tax authority in respect of any allocation to the Reserved Account.

On and following the Relevant Date, the holders of Class B and Class C shares shall be entitled to receive actual distributions out of the Reserved Account (taking account of all amounts already distributed).

For the purpose of the above, the Relevant Date shall be whichever is the earlier of:

- (a) the date where the Class A Series 1 shares, Class A Series 2 shares, and Class A' Series 2 shares should have been distributed 100% in proportion to their paid in commitment, plus the unfunded commitment, plus 100% of the preferential return: and
  - (b) the termination of the Company, provided that the Relevant Date may never occur prior to the Repayment Date.

Notwithstanding the above, if, upon the liquidation of the Company, the Class A shareholders have not received the full amount of the distributions to which they are entitled pursuant to the above distribution mechanism as a result of the allocations to the Reserved Account (whether distributed or not) having been excessive, then the allocations to the Reserved Account shall be reduced (or, if distributed, be paid back by the relevant Class B and/or Class C shareholders up to the amounts so received by them, as reduced by any tax paid thereon) so as to allow the Class A shareholders to receive their relevant distributions on their Class A shares.

All distributions shall be distributions in cash only.

Subject only to the conditions fixed by the Sicar Law and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance on distributions to the shareholders of whatever class. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

No distribution shall result in the issued capital of the Company, increased by any share premium, falling below one million euro (EUR 1,000,000.-).

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 30. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set our for distributions in article 29.

Distributions in kind of assets may be made by the liquidator subject to the consent of all shareholders. It will however use its reasonable efforts to dispose of all of the Company's remaining assets.

Whether during its liquidation or thereafter, the Company may from time to time be called upon to (i) satisfy the Company's obligation to return distributions the Company has received from a Portfolio Investment back to such Portfolio Investment or (ii) satisfy any obligation of the Company to make payments in respect of the Company indemnity (the "Giveback Amount 1"). If the Company is unable to fund all or part of the Giveback Amount 1 from unfunded Commitments or from other liquid assets held by the Company subject to certain conditions being satisfied, each shareholder may, for a maximum period of 3 years from the end of the life of the Company, be required on a pro rata basis to return distributions of Net Proceeds distributed to such persons during the life of the Company ("Giveback Contribution 1").



Subject to applicable law, the aggregate amount of all Giveback Contributions 1 contributed by each shareholder is to be capped at any time to 15% of the Commitments of such shareholder.

The Company may further from time to time be called upon to compensate any losses made under hedging contracts entered into by the Company (the "Giveback Amount 2"). If the Company is unable to fund all or part of the Giveback Amount 2 from unfunded Commitments, each Class A shareholder may, at any time for a period ending at the end of the life of the Company, be required on a pro rata basis to return distributions of Net Proceeds distributed to such Class A shareholder during the life of the Company (the "Giveback Contribution 2") provided that the distributions to be returned will only be used to compensate losses on hedging contracts and may not exceed the amount of gains realised on similar contracts and previously distributed to the Class A shareholders (the Giveback Amount 1 and the Giveback Amount 2 being hereafter referred to as the "Giveback Amount", the Giveback Contribution 1 and the Giveback Contribution 2 being collectively hereafter referred to as the "Giveback Contributions").

Except in the case of Giveback Contributions, under no circumstances will a shareholder be required to make contributions to the Company at any time in any amount in excess of its unfunded Commitment at such time.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 31. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and the Sicar Law.

#### Fourth resolution

The general meeting RESOLVED to grant full powers to the directors of the Company, acting individually, with power of substitution, to take all required actions to implement the foregoing resolutions.

No further item being on the agenda of the meeting, the chairman then closed the meeting at 5.20 p.m..

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mai,

par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'AXA Mezzanine II S.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous forme de société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 6 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1294 du 28 mai 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-138.458, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois le 23 avril 2010, par un acte du notaire soussigné non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, domicilié à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Rebecca UNVERZAGT, avocat, domiciliée à Luxembourg,

l'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Aurelia BONFANTI, avocat, domiciliée à Luxembourg,

le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- (i) Que l'assemblée a été convoquée à cette date et heure par convocation envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée le 6 mai 2010. Copie desdites convocations a été donnée au bureau de l'assemblée.
  - (ii) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour

- 1 Création d'une nouvelle catégorie d'actions, les actions de Catégorie A' Série 2, avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts refondus de la Société exposés ci-dessous.
- 2 Examen et approbation d'un rapport du conseil d'administration de la Société sur les modifications apportées au capital autorisé de la Société suite à la création des actions de Catégorie A' Série 2, conformément aux statuts refondus de la Société exposés ci-dessous.



- 3 Refonte entière des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, sans toutefois modifier la clause d'objet social.
- 4 Délégation de pouvoirs aux administrateurs de la Société, agissant individuellement, pour mettre en œuvre les résolutions à adopter sous les points précédents de l'ordre du jour.
  - 5 Divers.
- (iii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées au présent acte.
- (iv) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur le total de cent quarante six mille deux cents (146.200) actions de Catégorie A Série 1, soixante-deux mille huit cent trente-six (62.836) actions de Catégorie A Série 2, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de Catégorie B et mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C, toutes les actions de Catégorie A Série 1, toutes les actions de Catégorie A Série 2, toutes les actions de Catégorie B et toutes les actions de Catégorie C sont dûment représentées à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions des articles 67, 67-1 et 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés préalablement à l'assemblée. L'assemblée générale des actionnaires a alors pris, après délibération, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires A DÉCIDE de créer une nouvelle catégorie d'actions, les actions de Catégorie A' Série 2. avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts refondus de la Société exposés ci-dessous.

#### Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires A DÉCIDÉ d'approuver le rapport du conseil d'administration de la Société sur les modifications apportées au capital autorisé de la Société à la suite de la création des actions de Catégorie A' Série 2, conformément aux statuts refondus de la Société exposés ci-dessous, lequel rapport restera annexé au présent acte.

## Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires A DÉCIDÉ de refondre les statuts de la Société comme suit:

#### Chapitre 1 er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 <sup>er</sup> . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les actionnaires fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la "Société") sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts"). La Société est également soumise aux dispositions de la Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque ("Sicar" en abrégé), telle que modifiée de temps à autres (la "Loi Sicar") ainsi que le mémorandum de placement privé (le "PPM") des actions de la Société.

La Société adopte la dénomination "AXA Mezzanine II S.A., SICAR".

#### Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la réalisation d'investissements mezzanine en capital à risque ou liés au capital à risque afin de faire bénéficier les actionnaires de la gestion de ces investissements en capital à risque ou liés au capital à risque en contrepartie du risque que ces actionnaires supportent.

Les investissements de la Société consisteront en des investissements en capital à risque ou liés au capital à risque conformément à l'article 1 de la Loi Sicar et de la circulaire 06/241 de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.



Un investissement en capital à risque ou tout investissement lié au capital à risque consiste en une prise de participation directe ou indirecte dans des entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction en bourse. La Société est soumise aux dispositions de la Loi Sicar.

L'objet de la Société inclut en conséquence l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de ces investissements en capital à risque ou des investissements liés au capital à risque en application de sa politique d'investissement.

La politique d'investissement de la Société (la "Politique d'Investissement") consiste à investir, au niveau mondial, dans des Instruments Mezzanine et des Autres Instruments principalement en Europe, en Amérique du Nord, et, de manière opportuniste, en Asie (l'(es) "Investissement(s)").

Les Instruments Mezzanine, dans le contexte d'investissements par la Société, peuvent consister entre autres en des émissions de prêts et d'obligations non cotées assorties ou non de bons de souscriptions, des actions préférentielles, des obligations convertibles, de prêts participatifs et tous autres instruments financiers subordonnés à de la dette bancaire, commerciale ou autre que des avances d'actionnaires, mais privilégiés aux actions ordinaires et aux prêts d'actionnaires; ceux-ci comprennent dès lors toute dette mezzanine ou dette "PIK" (les "Instruments Mezzanine").

Les Autres Instruments, dans le contexte d'un investissement par la Société, peuvent consister en des instruments de capital ou donnant accès au capital ainsi que toute dette senior par l'intermédiaire d'opportunités secondaires ou dette "second lien" et inclura généralement toute dette similaire existante dans le contexte d'un investissement en capital à risque (les "Autres Investissements").

La Société n'investira pas plus de 15% des engagements pris envers elle dans d'Autres Investissements ou dans un Investissement unique.

La Société peut également, sur le court terme, investir le surplus d'espèces sur des comptes de dépôt préalablement à un investissement en capital à risque ou une distribution aux actionnaires. La Société n'utilisera pas d'instruments dérivés, si ce n'est afin de mitiger son exposition aux variations de taux d'intérêts et de taux de change.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits, de quelque nature qu'ils soient, attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte, quelle qu'elle soit, aux entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de leur groupe de sociétés, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, et (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit.

Afin de lever les fonds nécessaires à la poursuite de sa Politique d'Investissement, la Société émettra des actions ou des droits de souscription d'actions et des instruments de dette de toute sorte à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi Sicar (les "Investisseurs Avertis").

La Société peut également établir, acquérir, céder ou agir au nom et pour le compte d'entités de nature similaire ou comparable ou qui contribuent directement ou indirectement à réaliser l'objet de la Société. L'objet de la Société inclut: (i) l'acquisition et la détention de participations de toute sorte ou sous toute forme dans des entités au Luxembourg ou à l'étranger; (ii) l'administration, la mise en valeur et/ou la gestion, actives ou passives, de ces entités, ainsi que; (iii) le financement direct ou indirect de ces entités dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés de cette société.

Dans la pleine mesure autorisée par la Loi Sicar, la Société peut s'engager dans des transactions de toute sorte qu'elles soient commerciales ou financières, en rapport direct ou indirect avec l'objet de la Société ou qui poursuive l'objet de la Société directement ou indirectement. La Société peut établir des succursales ou des filiales ou céder tout ou partie de son actif à ses filiales.

La Société désinvestira de tout Investissement qui ne serait plus permissible sous la Loi Sicar."

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée limitée dont le terme est fixé au 6 mai 2018. Sur proposition du Conseil d'Administration et par résolution des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité telles que prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts, la durée de la Société peut être prorogée par trois fois, pour des périodes successives d'un an à chaque fois.

#### Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à deux millions cent trente mille trois cent quatre-vingt-dix euros (EUR 2.130.390,-) représenté par cent quarante-six mille deux cents (146.200) Actions de Catégorie A Série 1, soixante-deux mille huit cent trente-six (62.836) Actions de Catégorie A Série 2, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) Actions de Catégorie B et mille trois cent vingt-et-un (1.321) Actions de Catégorie C. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou la Loi. Les actions de toute Catégorie pourront être détenues ou acquises par tous moyens exclusivement par des personnes ou entités qualifiés d'Investisseurs Avertis.



Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000,-) représenté par vingt et un millions six cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-dix (21.633.790) actions de Catégorie A Série 1, seize millions deux cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-seize (16.296.196) actions de Catégorie A Série 2, douze millions quarante-cinq mille quatorze (12.045.014) actions de Catégorie A' Série 2, seize mille cinq cents (16.500) actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) actions de Catégorie C. Chaque action autorisée de chaque catégorie a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir payement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut émettre des actions de quelque catégorie que ce soit lorsqu'il apparaît qu'une telle émission résulterait ou pourrait résulter en ce qu'une personne qui n'est pas en droit de détenir des actions de la Société ait la propriété ou la jouissance des actions de la Société.

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les règles de quorum et de majorité prévues par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par un apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital que ces actionnaires détiennent. Le Conseil d'Administration déterminera la période au cours de laquelle le droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Cette période ne peut être inférieure à trente (30) jours.

Toute nouvelle action de Catégorie A Série 1, de Catégorie A Série 2, et de Catégorie A' Série 2 sera émise à un prix d'émission d'au moins dix euros (EUR 10,-) par action de Catégorie A, toute nouvelle action de Catégorie B sera émise à un prix d'émission d'au moins dix euros (EUR 10,-) par action de Catégorie B et toute nouvelle action de Catégorie C sera émise à un prix d'émission d'au moins dix euros (EUR 10,-) par action de Catégorie C. Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale, votant conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions de toute catégorie que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires de toute catégorie ou pour affecter des fonds à des réserves.

## Art. 6. Forme des Actions. Les actions seront nominatives.

Le consentement préalable du Conseil d'Administration est requis pour la vente, la cession, le transfert, l'échange, le gage ou toute autre sûreté sur les actions, toute mise en fiducie ou toute autre relation fiduciaire ou toute autre cession des actions de quelque catégorie que ce soit. Toute cession envisagée doit être préalablement notifiée par le cédant et le cessionnaire au Conseil d'Administration. La notification doit comporter le nom et les références de contact du cédant et du cessionnaire, le nombre d'actions à transférer et le prix ainsi que toute autre contrepartie convenue entre les parties. Lorsque la contrepartie n'est pas d'ordre monétaire, la notification doit préciser la valeur estimée de la contrepartie. Le Conseil d'Administration décidera discrétionnairement (et ne sera pas tenu de divulguer ses raisons), excepté en cas de cession par un actionnaire à un Affilié de cet actionnaire ou par un actionnaire qui est le fiduciaire de l'actionnaire successeur. Dans ce cas, le Conseil d'Administration peut seulement refuser de consentir à la cession s'il en résultait des conséquences d'ordre juridique ou fiscal ou toute autre conséquence contraire aux intérêts de la Société. Le Conseil d'Administration peut requérir discrétionnairement toute information supplémentaire afin de prendre sa décision.



Toute cession autorisée requiert que le cessionnaire (i) soit un Investisseur Averti et (ii) succède à toutes les obligations du cédant relatives à la cession des actions (y compris à cette fin tous engagements envers la Société de souscription ultérieure d'actions). La Société ne peut inscrire aucune cession d'actions dans son registre des actionnaires à moins que le cessionnaire n'ait accepté par écrit les dispositions de tous les contrats entre le cédant et la Société relatifs aux actions cédées.

Une cession à un Affilié du cédant est soumise à la condition suspensive que la cession devienne caduque lorsque le cessionnaire cesse d'être un affilié du cédant à moins que le Conseil d'Administration n'en dispose autrement au préalable et après notification par le cessionnaire.

"Affilié" signifie par rapport à une entité, toute société holding Contrôlant, une filiale Contrôlée ou toute autre filiale de cette société holding. "Contrôle" signifie, par rapport à une entité, lorsque une personne (ou des personnes agissant de concert) détient ou acquiert le contrôle direct ou indirect (1) des activités de cette entité, ou (2) de plus de cinquante pour cent (50%) du total des droits de vote conférés par toutes les actions émises dans le capital de cette entité et qui peuvent être exercés aux assemblées générales de cette entité ou (3) de la composition du principal conseil d'administration de cette entité. Dans cette optique, "les personnes agissant de concert" par rapport à une entité sont les personnes qui coopèrent activement en application d'un accord ou de ce qui a été communément admis (formellement ou non) en vue d'obtenir ou de consolider le Contrôle de cette entité. Lorsque le Conseil d'Administration refuse de consentir à une cession proposée, il proposera les actions dont la cession est visée à toute autre personne qu'il estime appropriée, sous réserve que le cédant puisse alors dans ces conditions choisir de ne plus céder ses actions. Cette personne, seule ou avec toute autre personne approuvée par le Conseil d'Administration peut acheter les actions au prix ou à la valeur indiquée dans la notification au Conseil d'Administration. Cependant, si ce prix ou cette valeur est considérée comme étant significativement plus élevée que la juste valeur du marché des actions à vendre, le Conseil d'Administration peut nommer, de sa propre initiative ou à la demande d'un cessionnaire désigné, un expert indépendant, qui déterminera le prix auquel la vente aura lieu. Si la vente au cessionnaire désigné n'a pas eu lieu au cours de la période de trois mois suivant la réception de la notification par le Conseil d'Administration, et pour des raisons autres que le cas du choix du cédant concerné de ne plus céder ses actions, la vente initialement visée pourra se dérouler aux mêmes conditions que celles notifiées au Conseil d'Administration mais pas plus tard qu'un mois à compter de l'expiration de la période de trois mois.

Les actions de Catégorie A Série 1, les actions de Catégorie A Série 2 et les actions de Catégorie A' Série 2, y compris dans cette optique tout engagement de souscription pour de telles actions, ne pourront être cédées que dans des proportions identiques.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'Administration peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions de toute catégorie de la Société comme le Conseil d'Administration l'estime nécessaire afin d'assurer qu'aucune action de la Société ne soit acquise ou détenue par ou au nom d'une personne en violation d'une loi ou des exigences d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation et, en particulier, de la Loi Sicar. Le Conseil d'Administration sera autorisé, afin d'assurer qu'aucune action de la Société n'est détenue par ou au nom d'une personne en violation d'une loi ou des exigences d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation et, en particulier, de la Loi Sicar, d'exiger à tous moments d'une personne dont le nom figure sur le registre des actionnaires de lui fournir toute information, corroborée par une déclaration, que le Conseil d'Administration peut estimer nécessaire afin de déterminer si une personne qui n'est pas en droit de déterminer des actions de la Société en est le bénéficiaire économique ou juridique.

Le registre des actionnaires qui peut être consulté par tout actionnaire sera disponible au siège social. Le registre des actionnaires contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, le nombre et la catégorie d'actions détenues, l'indication des paiements relatifs aux parts sociales ainsi que les cessions d'actions et leurs dates respectives. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement d'adresse à la Société par lettre recommandée. La Société sera autorisée à utiliser à toutes fins utiles la dernière adresse ainsi communiquée. La propriété des actions résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Les certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. Toute cession autorisée d'actions nominatives sera inscrite au registre des actionnaires par une déclaration de cession annexée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s) ainsi qu'en application des règles relatives au transfert de créances de l'article 1690 du code civil luxembourgeois. En outre, la Société peut accepter et inscrire au registre des actionnaires toute cession à laquelle il est fait référence dans la correspondance ou dans tout autre document reflétant le consentement du cédant et du cessionnaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Évaluation des actions. La valeur d'actif net des actions, basée sur la valeur d'actif net de la Société, sera déterminée sous la responsabilité du Conseil d'Administration sur la base de leur juste valeur, en conformité avec les lignes directrices telles qu'émises de temps à autre par l'Association Européenne de Capital Risque ("AECR") ou toute organisation venant à succéder à l'AECR. Elle sera exprimée en euros (EUR), en un chiffre par action. La valeur des actifs exprimée dans une monnaie autre que l'euro (EUR) sera déterminée en tenant compte du taux de change en vigueur au moment de la détermination de la valeur de l'actif net. La valeur de l'actif net par action d'une catégorie d'actions sera



calculée sur la base de la portion de la valeur de l'actif net qui lui sera attribuée selon l'article 29. Chaque action d'une même catégorie d'actions aura la même valeur d'actif net que les autres actions de la même catégorie.

La valeur d'actif net des actions de chaque catégorie sera déterminée par le Conseil d'Administration, de temps à autre, mais en aucun cas moins de deux fois par an au 30 juin et au 31 décembre ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant, ou tout autre jour déterminé par la Société et notifié aux actionnaires.

Les Investissements vendus dans le cadre de transactions qui n'ont pas été finalisées, ne doivent pas être pris en considération pour le calcul de la valeur de l'actif net. Les actions pour lesquelles le Conseil d'Administration a émis une notification de rachat doivent être considérées comme existantes et doivent être prises en considération à la date de rachat concernée. A compter de cette date et ce jusqu'au paiement, le prix de rachat doit être considéré comme étant une dette de la Société.

La détermination de la valeur d'actif net de la Société peut être prorogée jusqu'à cinquante (50) jours bancaires ouvrables au Luxembourg pendant:

toute période, pendant laquelle le Conseil d'Administration estime raisonnablement qu'une évaluation juste des actifs de la Société ne serait pas possible pour des raisons qui ne relèvent pas du contrôle de la Société;

la situation des affaires constitue une situation d'urgence telle que la cession ou l'évaluation des actifs de la Société serait impossible;

toute rupture des moyens de communication normalement employés pour la détermination du prix des actifs de la Société:

toute période au cours de laquelle la Société estime que la détermination de la valeur de l'actif net est impossible ou contraire aux intérêts des actionnaires; ou

en cas de décision de liquidation de la Société au, ou après, le jour de la publication de la première notification à cet effet aux actionnaires.

Lorsque la méthode d'évaluation n'est pas autrement spécifiée en ce qui concerne un quelconque actif, cet actif sera déterminé sur base de la juste valeur conformément aux dispositions de l'article 5 de là Loi Sicar.

Art. 8. Acquisition par la Société de ses propres actions - Rachat d'actions. La Société peut acquérir ses propres actions. L'acquisition et la détention par la Société de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et limites prévues par la Loi.

Les actions de la Société de toute catégorie peuvent être rachetées selon les dispositions qui suivent et conformément aux conditions et limites prévues par la Loi.

La Société peut discrétionnairement racheter les actions de toute catégorie au cours des trois premières années de sa constitution à leur prix de souscription initial, augmenté d'un intérêt annuel de 6 %, lorsque le capital (y compris la prime d'émission) souscrit et payé par les actionnaires existants sera restitué aux actionnaires existants à la suite de la souscription et du paiement de capital supplémentaire (y compris une prime d'émission) par les nouveaux actionnaires de la Société et/ou de tout véhicule d'investissement parallèle de la Société.

Tout actionnaire qui ne paie pas en temps utile à la Société les montants qui auraient été appelées par le Conseil d'Administration se verra automatiquement imposer le paiement d'intérêts de retard, sans autre forme de notification à cet actionnaire, à un taux égal à 10% du montant total appelé par le Conseil d'Administration, à partir du jour ou l'appel de fonds était dû jusqu'au jour de versement du montant intégral de l'appel de fonds (et augmenté de tout intérêt de retard) ou, si antérieur, à partir de la date de transfert des actions à la Société ou à toute autre personne telle que déterminé par la Société ("l'Intérêt de Retard").

S'il n'est pas remédié à ce défaut endéans une période d'un mois à partir de la notification par la Société, alors l'actionnaire défaillant pourra, à tout moment par après et par choix discrétionnaire de la Société, être obligé de céder ses actions (i) à la Société à un prix de rachat reflétant 50% de la valeur d'actif net (telle que déterminée sur base de la valeur de l'actif net de la Société au moment du rachat diminué de l'Intérêt de Retard (accumulé jusqu'à la date du rachat) et diminué des frais quelconques (tels que raisonnablement déterminés par la Société) subit par la Société à la suite d'une telle défaillance et ce prix de rachat sera uniquement payable lors de la liquidation de la Société, sans intérêt de retard et sous réserve que tous les autres actionnaires se seront vu rembourser les montants qu'ils ont payés sur leurs participations dans la Société, ou (ii) à toute autre personne(s), telle que déterminé par la Société, sous réserve, dans ce cas, d'un droit de refus des actionnaires existants non-défaillants, au prix auquel les personnes proposés par la Société pour acheter ces participations sont disposées à payer (lequel ne pourra cependant être inférieur à 50% de la valeur d'actif net (telle que déterminée sur base de la valeur de l'actif net de la Société au moment du rachat) pourvu que, sur ce prix de rachat, la Société aura droit à un montant équivalent à la somme de (a) l'Intérêt de Retard (accumulé jusqu'au jour de cession) et (b) des frais quelconques (tels que raisonnablement déterminés par la Société) subit par la Société au titre de la défaillance et pourvu que, si la personne acquérant opte ainsi avec l'accord de la Société, le prix sera uniquement payable lors de la liquidation de la Société sans intérêt de retard et pourvu que tous les autres actionnaires se seront vu rembourser les montants qu'ils ont payés sur leurs participations dans la Société.

En vue de ce qui précède, la Société est censée être irrévocablement autorisée à offrir la cession des participations d'un actionnaire défaillant, et l'actionnaire défaillant est censé avoir consenti à un tel à un tel transfert et un tel consentement ne peut être retiré.



Nonobstant ce qui précède, et sans préjudice de toute revendication par les actionnaires non-défaillants ou la banque dépositaire, la Société peut utiliser toute méthode pour faire valoir ses droits à rencontre d'un actionnaire défaillant et la Société est autorisée à solliciter le dédommagement pour tout préjudice causé par une telle défaillance.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une personne, qui ne peut détenir des actions dans la Société, notamment de par sa non éligibilité au statut d'Investisseur Averti, seule ou conjointement avec une autre personne, est le bénéficiaire ou le propriétaire nominatif des actions, ou si le Conseil d'Administration estime raisonnablement qu'il existe un risque juridique matériel pour la Société que la participation continue d'un actionnaire dans la Société n'accroisse les charges fiscales, réglementaires ou autres pesant sur la Société, le Conseil d'Administration est alors autorisé à procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par un tel actionnaire. Le prix auquel les actions concernées seront rachetées correspondra à la valeur de l'actif net des actions (telle que déterminée sur la base de la valeur de l'actif net de la Société au moment de ce rachat et au terme de l'article 7). L'exercice par la Société des pouvoirs qui lui sont conférés par ce paragraphe ne seront en aucun cas contestés ou invalidés au motif que les preuves de la propriété des actions est insuffisante ou que la véritable propriété des actions est différente de la propriété apparente au moment du rachat à condition que dans ce cas lesdits pouvoirs aient été exercés de bonne foi par la Société.

Lorsqu'elle y est autorisée, la Société peut appeler au rachat de tout ou partie des actions concernées par notification par lettre recommandée à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires de la Société mentionnant (i) la date du rachat, (ii) le nombre et la catégorie d'actions visées par le rachat (iii) le prix de rachat et (iv) la méthode de paiement du prix de rachat.

En aucune circonstance, un actionnaire ne peut demander le rachat de ses actions.

#### Chapitre III. Conseil d'administration, Reviseur d'entreprises

**Art. 9. Gestion.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou "non (le "Conseil d'Administration").

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués avec ou sans motif par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Une résolution relative à la liquidation de la Société doit être soumise aux actionnaires si un Conseil d'Administration de remplacement n'est pas approuvé dans les six (6) mois à compter de la date de la résolution relative à la révocation de tous les membres du Conseil d'Administration. Si les actionnaires approuvent une telle résolution selon les règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, la Société sera liquidée.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants ont le droit d'élire par cooptation un autre membre jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier la cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale ou au réviseur d'entreprises relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Rémunération et Dépenses.** Les membres du Conseil d'Administration seront remboursés des dépenses engagées par eux en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

De plus, aussi longtemps que AXA Investment Managers Private Equity Europe S.A. ("AXA Private Equity") agit en tant que conseiller de la Société, celle-ci aura droit à une indemnité ("l'Indemnité").

Pour les actions de Catégorie A Série 1: durant la Période d'Investissement (telle que définie dans le "PPM"), l'Indemnité s'élèvera à 1,25% par an du montant total des Engagements pour les actions de Catégorie A Série 1.

Après la Période d'Investissement, l'Indemnité s'élèvera à 1,25% du pro rata de la contribution des actions de Catégorie A Série 1 aux coûts d'acquisition (nets de toute dépense) des Investissements non cédés;

Pour les actions de Catégorie A Série 2: l'Indemnité s'élèvera à 1% par an de la valeur d'actif net des actions de Catégorie A Série 2;

Pour les actions de Catégorie A' Série 2: l'Indemnité s'élèvera à 1,25% par an du montant total des Engagements pour les actions de Catégorie A' Série 2 pour les années sociales 2008 et 2009, puis 1% par an de la valeur d'actif net des actions de Catégorie A' Série 2 à partir de l'année sociale 2010;

sous réserve que cette Indemnité ne soit jamais inférieure à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par année sociale. La première partie de l'Indemnité calculée sur les actions de Catégorie A Série 1 s'intitulera l'"Indemnité 1", la deuxième partie de l'Indemnité calculée sur les actions de Catégorie A Série 2 s'intitulera l'"Indemnité 2", et la troisième partie de l'Indemnité calculée sur les actions de Catégorie A' Série 2 s'intitulera l'"Indemnité 3".



AXA Private Equity se verra également allouer 20% des indemnités transactionnelles perçues par la Société au-delà du montant des dépenses pour transactions non-abouties supportées par la Société.

Art. 12. Responsabilité du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque administrateur est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix. La délégation de la gestion journalière de la Société à un membre du Conseil d'Administration entraîne pour le Conseil d'Administration l'obligation d'obtenir l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un pouvoir spécial de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'Intérêts - Indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont associés, membres du conseil d'administration, fondés de pouvoirs ou employés. Toute personne liée, de la manière décrite cidessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise. Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de l'assemblée générale des actionnaires suivante.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, le Comité Consultatif, fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers et ayants-droits, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il auront à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes en tant que membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoirs ou employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et, en particulier toutes les entités objet d'Investissements, et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est retenue en dernière instance pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas seulement où la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou de mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le "Secrétaire").

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit comme son mandataire un autre membre du Conseil d'Administration.



Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion. Le Président ne dispose pas de voix prépondérante.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits à l'occasion de poursuites judiciaires ou autrement utilisés, seront signés par le Président et le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 16. Comité Consultatif. Le Conseil d'Administration établira un comité consultatif composé de représentants des actionnaires (le "Comité Consultatif"), qui conseillera le Conseil d'Administration sur tout conflit d'intérêts et questions pouvant se poser de temps à autres.

Le Comité Consultatif se réunira à telles dates prévues par le Conseil d'Administration, mais en tous cas au moins une fois par an. Le Conseil d'Administration convoquera le Comité Consultatif en accord avec les présentes dispositions.

Le Comité Consultatif comprendra jusqu'à 12 membres, tous étant des représentants des actionnaires désignés par le Conseil d'Administration. Toute décision du Comité Consultatif sera prise à la majorité simple des présents et votants. En cas de vote partagé, le président du Comité Consultatif (s'il en a été désigné un) devra voter à nouveau au moyen d'une voix prépondérante supplémentaire.

Art. 17. Réviseur d'Entreprises. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses livres comptables et comptes sociaux, devront être contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé, actionnaire ou non et qui exercera les fonctions prévues par la loi Sicar.

Le réviseur d'entreprises agréé sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et il restera en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Le réviseur d'entreprises agréé est rééligible et il peut être révoqué, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée des Actionnaires.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

**Art. 19. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans les convocations le vingt-quatrième jour du mois d'avril à 10 heures 30.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable bancaire luxembourgeois suivant.

**Art. 20. Autres assemblées générales.** Le Conseil d'Administration ou le(s) réviseur d'entreprise(s) peut(vent) convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, telles que souverainement appréciées par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 21. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires considérée. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications des Statuts proposées et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient



déposées au lieu par lui indiqué au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à toute assemblée générale des actionnaires.

**Art. 23. Procédure.** Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 24. Prorogation.** Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit faire ainsi sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule de plein droit toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote. Une liste de présences indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi.

Le vote se fait à la main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes émis, sans considération du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises et en circulation. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité des deux tiers des votes exprimés est requise à ces assemblées générales.

**Art. 26. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signées par le Président.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 27. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.
- Art. 28. Approbation des comptes annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Le Conseil d'Administration prépare également le rapport annuel tel que prévu par la Loi Sicar.

Art. 29. Répartition des bénéfices. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider d'allouer la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires.

Après paiement de l'Indemnité, les distributions au titre des actions seront faites selon l'ordre de priorité suivant:

premièrement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie A (Série 1, Série 2, et A' Série 2) jusqu'à ce qu'une distribution ait été effectuée au titre de chaque action de Catégorie A correspondant au montant du capital social et de la prime d'émission payée à la Société lors de l'émission de ladite action de Catégorie A;



deuxièmement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie B et des actionnaires de Catégorie C jusqu'à ce qu'une distribution ait été effectuée au titre de chaque action de Catégorie B et au titre de chaque action de Catégorie C correspondant au montant du capital social et de la prime d'émission payée à la Société lors de l'émission respective de l'action de Catégorie B et de Catégorie C;

troisièmement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie A jusqu'à ce que le capital social et la prime d'émission payés à la Société au moment et depuis l'émission des actions de Catégorie A aient produit un retour sur investissement de 6% cumulatif et calculé sur base annuelle à compter de la date du paiement de la souscription pour les actions concernées;

quatrièmement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie B et des actionnaires de Catégorie C jusqu'à ce que les actions de catégorie B et C reçoivent au total et pris ensemble 15% des montants totaux distribués conformément aux points (iii) et (iv), (le "Montant V") le Montant V étant alors distribué comme suit: 67% aux actions de Catégorie B (chaque action de Catégorie B participant au pro rata) et 33% aux actions de Catégorie C (chaque action de Catégorie C participant au pro rata); et

cinquièmement, sur tout surplus, 85% aux actionnaires de Catégorie A et 15% aux actionnaires de Catégorie B et C au total et pris ensemble (le "Montant VI"), le Montant VI étant alors distribué comme suit: 67% aux actions de Catégorie B (chaque action de Catégorie B participant au pro rata) et 33% aux actions de Catégorie C (chaque action de Catégorie C participant au pro rata),

à condition que:

- (i) sauf disposition contraire, chaque action d'une catégorie et d'une Série donnée participe au pro rata aux distributions allouées à une telle catégorie et série d'actions dans son ensemble; et
- (ii) pour toute répartition à quelque stade que ce soit dans le mécanisme de distribution entre les actionnaires de Catégorie A, la répartition se fera de sorte qu'au total, l'Indemnité 1 soit exclusivement supportée par les détenteurs d'actions de Catégorie A Série 1, l'Indemnité 2 soit exclusivement supportée par les détenteurs d'actions de Catégorie A Série 2, et l'Indemnité 3 soit exclusivement supportée par les détenteurs d'actions de Catégorie A' Série 2; et
- (iii) la transition d'un stade du mécanisme de distribution à un autre sera pris en compte séparément pour chaque Série d'actions de Catégorie A.

Tous montants devant être distribués au titre des actions de Catégorie B et de Catégorie C conformément aux paragraphes (iv) et (v) du mécanisme de distribution seront alloués par la Société à un compte de réserve (le "Compte de Réserve"). Ces montants ne seront libérés que conformément aux principes énoncés ci-après.

Les distributions au titre des Actions de Catégorie A Série 1, de Catégorie A Série 2 et de Catégorie A' Série 2 seront effectuées conformément aux règles du mécanisme de distribution jusqu'à la date à laquelle chaque détenteur d'Actions de Catégorie A Série 1, d'Actions de Catégorie A Série 2 et d'Actions de Catégorie A' Série 2 s'est vu allouer un montant correspondant au montant de souscription appelé et effectivement libéré de temps à autre par ce détenteur, augmenté d'un retour sur investissement cumulatif de 6% et calculé annuellement sur le montant appelé et libéré (la "Date de Repaiement").

A la Date de Repaiement, tous les montants réalisés à distribuer au titre des actions de Catégorie B et de Catégorie C seront garantis par un montant équivalent en numéraire effectivement placé jusqu'à la Date de Référence sur le Compte de Réserve de la Société.

Les actions de Catégorie B et de Catégorie C peuvent, jusqu'à la Date de Référence, uniquement recevoir des distributions à partir du Compte de Réserve jusqu'à un montant considéré par la Société comme nécessaire pour permettre le règlement de tout impôt mis à la charge d'un/des détenteur(s) d'actions de Catégorie B et de Catégorie C ou contre son/leur actionnaire ou son/leur associé (ou tout bénéficiaire ou tout fiduciant) par toute autorité fiscale au titre de toute allocation au Compte de Réserve.

A partir de la Date de Référence, les détenteurs d'actions de Catégorie B et de Catégorie C auront droit à recevoir des distributions effectives à partir du Compte de Réserve (en tenant compte de tous les montants déjà distribués).

Aux fins de ce qui précède, la Date de Référence sera la date la plus proche entre:

(a) la date à laquelle les actions de Catégorie A Série 1, les actions de Catégorie A Série 2 et les actions de Catégorie A' Série 2 auraient du recevoir 100% en proportion de leur engagement libéré, plus l'engagement non libéré, plus 100% du retour préférentiel, et

la fin de la Société, à condition que la Date de Référence ne soit jamais intervenue avant la Date de Repaiement.

Nonobstant ce qui précède, si, lors de la liquidation de la Société, les actionnaires de Catégorie A n'ont pas reçu le montant total des distributions qui leurs sont dus sous le mécanisme de distribution visé ci-dessus, à la suite d'allocations excessives au Compte de Réserve (distribués ou non), alors les allocations au Compte de Réserve seront diminués (ou, en cas de distribution, remboursées par les actionnaires de Catégorie B et/ou les actionnaires de Catégorie C concernées à concurrence des montants reçus par ceux-ci, mais diminués de tout impôt payé sur ce montant) en vue de permettre aux actionnaires de Catégorie A de recevoir les distributions leurs revenant sur leurs actions de Catégorie A.

Toutes les distributions seront des distributions en numéraire uniquement.



Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux actionnaires de toute catégorie dans les conditions fixées par la Loi Sicar et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Aucune distribution ne devra entraîner une baisse du capital social émis par la Société, augmenté de toute prime d'émission, sous le seuil d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (physique ou morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera ses pouvoirs et émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat financier que celui prévu par les règles de distribution prescrites par l'article 29.

Les distributions en nature des actifs peuvent être effectuées par le liquidateur, moyennant accord des actionnaires. Le liquidateur sera toutefois tenu de mettre en œuvre tous les efforts raisonnables pour disposer de tous les actifs restants de la Société.

Que ce soit au cours de sa liquidation ou ultérieurement, la Société peut à tout moment être appelée à (i) satisfaire l'obligation de la Société à restituer les distributions que la Société a reçues sur un Investissement à l'entité objet de l'Investissement ou (ii) satisfaire toute obligation de la Société d'effectuer le paiement d'une indemnité (le "Montant de Restitution 1"). Si la Société est incapable de financer tout ou partie du Montant de Restitution 1 à partir d'Engagements non versés ou à partir d'autres actifs liquides détenues par la Société, sous réserve de l'accomplissement de certaines conditions, chaque actionnaire peut se voir demander au cours d'une période maximum de trois ans à compter de la fin de la Société, de restituer à la Société sur une base pro rata les distributions de produits nets qui ont été versées à ces personnes en cours de vie de la Société (la (les) "Contribution(s) de Restitution 1"). Le montant des Contributions de Restitution 1 qui sera restitué par chaque actionnaire est plafonné, sous réserve de la loi applicable, à tout moment à 15 % du montant des Engagements de cet actionnaire.

La Société peut également de temps à autres être appelée à compenser toutes pertes réalisés sous des contrats de couverture conclus par la Société (le "Montant de Restitution 2"). Si la Société est incapable de financer tout ou partie du Montant de Restitution 2 à partir d'Engagements non versés, chaque actionnaire de Catégorie A peut, à tout moment lors d'une période se terminant avec la fin de la Société, être requis de restituer à la Société sur une base pro rata les distributions de produits nets qui ont été versés à cet actionnaire de Catégorie A en cours de vie de la Société, (la (les) "Contributions de Restitution 2") sous réserve que les distributions à restituer serviront uniquement à compenser des pertes réalisées sous des contrats de couverture et ne pourront excéder la somme des bénéfices réalisés sur tous contrats similaires et précédemment distribués aux actionnaires de Catégorie A (le Montant de Restitution 1 et le Montant de Restitution 2 sont ci-après désignés le "Montant de Restitution", la (les) Contributions de Restitutions 2 sont ci-après collectivement désignées "la (les) Contributions de Restitutions"). Sauf le cas de Contributions de Restitutions, en aucune circonstance un actionnaire se verra requis à un moment donné de faire un apport à la Société excédant le montant de ses Engagements non libérés à ce moment là.

## Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 31. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régis par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et la Loi Sicar.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires A DECIDE de déléguer tous pouvoirs aux administrateurs de la Société, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, pour prendre toute mesure afin de mettre en œuvre la résolution qui précède.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président a clôturé la séance à 17.20 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés à mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.



Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. A. LECHANTRE, R. UNVERZAGT, A. BONFANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2010. Relation: EAC/2010/6304. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Belvaux, le 16 JUIN 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010075946/1301.

(100086623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

#### Kazanorgsintez S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.183.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010074714/13.

(100085883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## KBLV Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 137.960.

En vertu de l'article 79(1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Société du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2010074717/11.

(100085629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## Lux Signalisation S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5230 Sandweiler, Op der Hokaul, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.364.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074730/10.

(100085770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## LuxCo 99 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.343.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 14/06/2010. Xenia KOTOULA / Paul van Baarle

Manager / Manager

Référence de publication: 2010074733/12.

(100085921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## LTG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.560.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges DASSONVILLE.

Référence de publication: 2010074749/10.

(100085897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

#### Luso Hispanic Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 35.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074754/10.

(100085928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

#### Luxembourg Congres, Société Anonyme.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 1, rue du Fort Thüngen.

R.C.S. Luxembourg B 58.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXEMBOURG CONGRES

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010074756/13.

(100085751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## GLRe (Lux) S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.063.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'un certificat du Ministère de la République de Chypre du 13 mars 2008, que la dénomination de l'associé unique de la société GLRE (Lux) S.à r.l., La bentor Limited, a été modifiée comme suit:

**GLRE CYPRUS Limited** 

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLRE (Lux) S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010074488/16.

(100085284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.



## Massy Château Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074761/10.

(100085988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

#### Massy Chateau Holding (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074764/10.

(100085989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

#### Meerapfel Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Dippach, 54A, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 119.470.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges DASSONVILLE.

Référence de publication: 2010074767/10.

(100085902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## Eau'Ceane S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 5, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 103.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eau'Ceane S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010074623/12.

(100085757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## Excellence Recruitment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 25, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 106.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010074627/12.

(100086021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.



#### Condor Marine Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.072.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074590/10.

(100085843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## Duchess I CDO S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.958.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010074603/13.

(100085925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

## MBERP (Luxembourg) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.805.

### **STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the tenth day of June.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

here represented by Mrs. Séverine Cailteux-Lambert, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on June 8, 2010.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.



- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.
- Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "MBERP (Luxembourg) 3 S.à r.l.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

#### B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.
- **Art. 8.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

#### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager/board of managers.

The sole manager/board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 12.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager acting individually at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate



or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.
- **Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

## E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.
- **Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2010.



#### Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200,-.

#### Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
- 2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the Company for an indefinite period:
- Mr Frédéric GARDEUR, born in Messancy, Belgium, on 11 July 1972, professionally residing in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch,
- Mrs Séverine LAMBERT, born in Virton, Belgium, on 20 September 1980, professionally residing in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- Mrs Laëtitia JOLIVALT, born in Thionville, France, on 29 May 1984, professionally residing in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et dix, le dix juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

ici représentée par Madame Séverine Cailteux-Lambert, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 juin 2010.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

## A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "MBERP (Luxembourg) 3 S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.



Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

# **B.** Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur de un Euro (EUR 1).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
  - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

#### C. Gérance

- **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.
- Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique/conseil de gérance.

Le gérant unique/conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un viceprésident. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un des gérants agissant individuellement au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou



représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.
  - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

# D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

# E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

- **Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.
- **Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

# F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### Souscription et Libération

L'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales a été souscrite par Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l., pré-qualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

# Provision transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2010.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

#### Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.
- 2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Frédéric GARDEUR, né à Messancy, Belgique, le 11 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch,
- Madame Séverine LAMBERT, née à Virton, Belgique, le 20 septembre 1980, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- Madame Laëtitia JOLIVALT, née à Thionville, France, le 29 mai 1984, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. CAILTEUX-LAMBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2010. Relation: LAC/2010/27240. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010078184/322.

(100090156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

#### Piwa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 39, rue Felix de Blochhausen.

R.C.S. Luxembourg B 21.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4. RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010074800/12.

(100086016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

# Roga-Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.299.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juin 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010074809/12.

(100085836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.



# SOCLINPAR S.A., Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Participations, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 16.980.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074813/11.

(100086017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

# Saserna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010074828/10.

(100085979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

# Schenectady Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, rue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 80.050.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074829/10.

(100085834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

# Schenectady Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, rue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 80.050.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D 464 man and de aublionei and 2010074020/10

Luxembourg, le 17 Juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074830/10.

(100085837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

# Stam Rei III, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.378.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGGS.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010074846/14.

(100085957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.



# Sitma Machinery International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010074836/10.

(100085986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

# SL2I, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, rue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 105.347.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074837/10.

(100085831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

# Stam Re III, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGGS.A. 412F, route d'Esch L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010074845/14.

(100085968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

# SL2I, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, rue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 105.347.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Juin 2010. Référence de publication: 2010074838/10. Signature.

(100085833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

# Sparkling Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.479.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073681/9.

(100085971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.



# SSTEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 10, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 141.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010074844/12.

(100086018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

# Thymus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.796.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the tenth day of June.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Shareholder and Directorship Services Ltd., having its registered office at Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, registered with the Companies Register of the Seychelles under number 030942,

here represented by Ms. Céline BESSIN, professionally residing at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, on behalf of a proxy given.

The aforesaid proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of THYMUS S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) divided into ONE THOUSAND (1,000) shares having a par value of THIRTY-ONE EURO (EUR 31.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.



Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

- **Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.
- Art. 7. The corporation's financial year shall begin on first January and shall end on thirty-first December of the same year.
- **Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday of May at 4 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.



**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

# Transitional dispositions

- 1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2010.
- 2. The first annual general meeting shall be held in 2011.

#### Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party has subscribed the sha	res as follows:
Shareholder and Directorship Services Ltd.,	1,000 shares
Total	1,000 shares

All these shares have been partly paid up to the extent of (25%) twenty-five per cent by payments in cash, so that the sum of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FITY EURO (EUR 7,750.-)- is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it, in connection with its incorporation, at about EUR 1,200.-.

# Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1. The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).
- 2. The following are appointed directors:
- Mr. Alberto Morandini, born on 9 <sup>th</sup> February 1968 in Pétange (Luxembourg), with professional address at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- Mrs Valérie Edmond, born on 30 <sup>th</sup> August 1973 in Saint-Mard (Belgium), 16th January 1978 at Jersey, with professional address at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and
- Mr. Geoffrey Henry, born on 5 <sup>th</sup> May 1972 in Chênée (Belgium), with professional address at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
  - 3. Has been appointed auditor:
  - ODD Financial Services S.A., 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 41014.
  - 4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.
  - 5. The registered office will be fixed at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

Shareholder and Directorship Services Ltd., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, inscrite au Registre des sociétés sous le numéro 030942,

ici représentée par Mademoiselle Céline BESSIN, demeurant professionnellement au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour êtres soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Laquellle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de THYMUS S.A..

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), divisé en MILLE (1.000) actions ayant une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procèsverbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres



agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de mai à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

# Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

# Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les action	s comme suit:
Shareholder and Directorship Services Ltd	1.000 actions
Total:	1.000 actions

Toutes les actions ont été partiellement libérées à concurrence de (25%) vingt-cinq pour cent par des versements en espèces de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

# Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- Monsieur Alberto Morandini, né le 9 février 1968 à Pétange (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.



- Madame Valérie Edmond, née le 30 août 1973 à Saint-Mard (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et
- Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chênée (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
  - 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

ODD Financial Services S.A., société anonyme, 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-41014.

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
- 5.- Le siège social est fixé au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. BESSIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27444. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010078271/275.

(100089771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

#### Stoneco S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.983.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Stoneco S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2010074847/15.

(100085860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

#### Symphony Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9461 Nachtmanderscheid, 1A, Veinerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 137.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073689/9.

(100086046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

# F. & G. Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 87.288.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083627/9.

(100093739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.



# Unicapital Investments II (Management) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 76.606.

# **EXTRAIT**

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le vendredi 30 avril 2010 et a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblée a reconduit les mandats des administrateurs suivants pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale:
  - Bernard Sabrier, 8C Avenue de Champel, CH-1211 Genève 12
  - Gérard Pfauwadel, 8C Avenue de Champel, CH-1211 Genève 12
  - Jerry Hilger, 1 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
  - Hanspeter Bader, 8C Avenue de Champel, CH-1211 Genève 12
  - Christophe de Dardel, 8C Avenue de Champel, CH-1211 Genève 12
- 2. Approuve la nomination de la société PricewaterhouseCoopers S.A. (domicilié 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg) en remplacement de Ernst & Young S.A. dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour Unicapital Investments II (Management) Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2010083887/21.

(100093828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

# Unicapital Investments III (Management) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.360.

# **EXTRAIT**

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le vendredi 30 avril 2010 et a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblée a reconduit les mandats des administrateurs suivants pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale:
  - Bernard Sabrier, 8C Avenue de Champel, CH-1211 Genève 12
  - Gérard Pfauwadel, 8C Avenue de Champel, CH-1211 Genève 12
  - Jerry Hilger, 1 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
  - Hanspeter Bader, 8C Avenue de Champel, CH-1211 Genève 12
  - Christophe de Dardel, 8C Avenue de Champel, CH-1211 Genève 12
- 2. Approuve la nomination de la société PricewaterhouseCoopers S.A. (domicilié 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg) en remplacement de Ernst & Young S.A. dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour Unicapital Investments III (Management) Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2010083888/21.

(100093829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

# UNCOS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 141.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Gérance

Référence de publication: 2010083886/10.

(100093838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck